



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-50601>

Département(s) de publication : **93**

Annonce n° **26-50601**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des Produits de Santé ("ANSM")

Correspondant : MME CREPIN Caroline, Cheffe du Pôle Achats et Marchés

Adresse : 143/147 Boulevard Anatole France, 93285 Saint-Denis Cedex

Coordonnées :

Téléphone : 0155873000

Courriel : marchespublics@ansm.sante.fr

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : Services en infirmerie pour le compte de l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des Produits de Santé sur son site de Saint-Denis.

Lieu d'exécution : 143-147 boulevard Anatole France, 93285 Saint-Denis cedex

Section 3 - Caractéristiques du marché

Refus des variantes.

Section 4 - Durée du marché ou délai d'exécution

Le marché public sera conclu pour une durée initiale d'un an et prendra effet du 12 octobre 2026, ou à compter de sa date de notification au titulaire si celle-ci est intervenue postérieurement. Il pourra être reconduit tacitement trois fois pour une durée d'un an à compter de la date anniversaire du marché, sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre ans.

Section 5 - Conditions relative au marché

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les

réglementent : Le financement du présent marché public est assuré sur le budget de l'ANSM. Le règlement du marché sera effectué par virement bancaire avec un délai global de paiement de trente jours maximum conformément à la loi n°2013-100 du 28 janvier 2013 et au décret n°2013-269 du 29

mars 2013. Le nantissement ou la cession de créances s'effectue conformément aux articles R2191-45 à R2191-63 du code de la commande publique.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat
- Certificats établis par des services chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures par des références à certaines spécifications techniques. Il est accepté d'autres preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité produites par le candidat, si celui-ci n'a pas accès à ces certificats ou n'a aucune possibilité de les obtenir dans les délais fixés
- Document prouvant que le candidat dispose d'une autorisation spécifique ou est membre d'une organisation spécifique pour pouvoir fournir, dans leur pays d'origine, le service concerné

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :

Commentaire sur les justifications : Les documents à produire sont ceux listés dans le Règlement de la Consultation (ou RC).

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- 1 - Prix : 40%
- 2 - Valeur technique (les sous-critères sont détaillés dans le Règlement de la Consultation) : 50%
- 3 - Démarche RSE (les sous-critères sont détaillés dans le Règlement de la Consultation) : 10%

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 25/06/2026 à 12:00

Délai minimum de validité des offres : 8 mois à compter de la date limite de réception des offres.

Section 11 - Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 2026-106-PAM-DAF-ANSM

Renseignements complémentaires : Forme du marché public : Le marché public objet de la présente consultation est un marché ordinaire traité à prix global et forfaitaire avec des prestations en continu ou réalisées à intervalle régulier. / Il est passé selon une procédure adaptée conformément aux articles

L2123-1 2° et R2123-1 3° du code de la commande publique (marché public ayant pour objet des services sociaux et autres services spécifiques). / L'ANSM se réserve la possibilité de recourir à la négociation dans le cadre de cette consultation selon les modalités prévues dans le Règlement de la Consultation. / En application de l'article R2122-7 du code de la commande publique, des marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires pourront être confiées au titulaire dans les conditions prévues dans les documents de la consultation. / Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Montreuil (adresse : 7, rue Catherine Puig, niveau 206 rue de Paris, 93558 Montreuil Cedex - courrier électronique : greffe.ta-montreuil@juradm.fr - téléphone : 01 49 20 20 00).

Section 12 - Adresses complémentaires

Adresse à laquelle les offres/candidatures/demandes de participation doivent être envoyées :

Coordonnées :

Poste :

Conditions de remise des offres ou des candidatures : Les documents relatifs à la candidature et les documents relatifs à l'offre doivent être transmis obligatoirement par voie électronique sur la plateforme PLACE à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr> Pour plus de détail, se reporter au Règlement de la Consultation (RC).

Section 14 - Informations complémentaires

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents : Le dossier de consultation des entreprises (DCE) peut être téléchargé uniquement sur la Plate-forme des Achats de l'État (PLACE) à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 21/05/2026